



**Sainte-Anne
de-Bellevue**

VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2012
ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2013**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2012 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Francis Deroo
- Madame la conseillère Paola L. Hawa
- Messieurs les conseillers Jay Van Wagner, Ryan Young, Gerry Lavigne, James Anderson et Michel Bouassaly.

Le Directeur général, M. Martin Bonhomme.

Monsieur le Maire Francis Deroo agit comme président de la présente séance.

M^e Lucie Gendron, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-342-12 Ouverture de la séance

Il est proposé par Gerry Lavigne
Appuyé par Jay Van Wagner

D'ouvrir la séance extraordinaire du 18 décembre 2012. Il est 18 h 31

Adoptée à l'unanimité.

12-343-12 Ordre du jour

Il est proposé par Michel Bouassaly
Appuyé par James Anderson

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-342-12 Ouverture de la séance

12-343-12 Ordre du jour

1. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour**2. Finances**

12-344-12 Adoption du budget pour l'année 2013

3. Dépôt de documents**4. Certificats de crédit****5. Levée de la séance**

12-345-12 Levée de la séance extraordinaire

M. le Maire donne les grandes lignes du budget 2013.

1. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Mme Marceau	Coût de la patrouille à vélo; Coût de la relance économique sur la rue Sainte-Anne; Dépense pour un technicien en loisirs; Taxe foncière locale vs taxe d'agglomération; Pourcentage des revenus nets après quote-part de l'agglomération; Dépense de 50 000\$ pour la façade en 2011; Surplus budgétaire 2012;
M. Provost	Voudrait voir les documents du budget d'avance; Dette municipale en date de l'adoption du budget; Surplus budgétaire 2011;
M. Boudreault	Report de certaines dépenses dans le futur; Impact du pacte fiscal sur les revenus; Augmentation des revenus de la Cour municipale; Explication du 150 000\$ d'autres revenus;
Mme Larose	Montant disponible au fonds de roulement; Marge de crédit; Montant du remboursement de la dette en 2013; Coût de la bibliothèque autonome;
M. Labelle	Augmentation des dépenses par rapport à 2011; Pacte fiscal non garanti dans l'avenir;
M. Belleau	Dette à long terme; Coût de la façade de l'hôtel de ville; Voudrait voir le budget un mois d'avance pour l'étudier

2. FINANCES

12-344-12 Adoption du budget pour l'année 2013

ATTENDU QUE l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autre, que le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figure;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jay Van Wagner
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le budget pour l'année 2013, où sont présentés des revenus de 17 633 733.00 \$ et des dépenses et affectations totalisant 17 633 733.00 \$, dont copie est jointe en annexe «A».

De publier un document explicatif du budget au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans le journal Première Édition pour un montant maximal de 1 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général.

De transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, le budget pour l'année 2013 adopté.

Adoptée sur division à la suite d'un vote dont le résultat est le suivant :

Conseillers pour l'adoption de la résolution :

- Jay Van Wagner
- Ryan Young
- Gerry Lavigne
- James Anderson
- Michel Bouassaly

Conseillère contre l'adoption de la résolution :

- Paola L. Hawa

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B »;**
- **Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du budget 2013 dont l'original est jointe en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.**

4. CERTIFICATS DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution suivante :

12-344-12

Le 18 décembre 2012.

Michael Finnerty
Trésorier

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-345-12 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Paola L. Hawa

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 13

Adoptée à l'unanimité.

Francis Deroo
Maire

M^e Lucie Gendron
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 102-102-0139